

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020

**N°90/07/2020 : COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS
DE PERSONNES - DESIGNATION DES MEMBRES**

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Représenté : 1

Madame, Monsieur Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le code des transports, et notamment les articles D3120-21 et suivants ;

Une commission locale des transports publics particuliers de personnes est créée dans chaque département. Cette instance remplace la commission départementale des taxis et a un champ de compétences élargi à l'ensemble du secteur des transports publics de personnes ;

Cette commission est composée de quatre collèges, représentant :

- Les services de l'Etat
- Les organisations professionnelles
- Les collectivités territoriales,
- Les associations.

En qualité d'autorité habilitée à délivrer des autorisations de stationnement, la ville peut proposer au Préfet deux représentants : un titulaire, un suppléant pour siéger à cette commission.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner un titulaire et un suppléant.

En séance, il est proposé les candidatures de :

Liste BAREGES :

titulaire : Nadine BON

suppléant : Jean-Martial DEJEAN

liste HILION :

titulaire : Arnaud HILION

suppléant : Rodolphe PORTOLES

Nombre de votants : 48

Nombre de voix obtenus : 37

Sont élus :

titulaire : Nadine BON

suppléant : Jean-Martial DEJEAN

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 11.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

